

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois septembre deux milles vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame la Première adjointe en date du dix-sept septembre deux mille vingt-six et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : Alain QUIBEL ; Chantal JARNIOU ; Thomas AZOULAY ; SANDRINE BELHACHE-DIET ; Catherine DESMARAIS ; Patricia HAUCHARD ; Lyes DAIBECHE, Stéphanie DELBOS ; Fanny DUPRE ; Stéphane DUPONQ ; Claire ROY ; Mickaël VIGREUX ; Melodie SERVO ; Yves VAN HOORDE ; Sandrine LEGUIDARD ; Jean-Luc JOSSE ; Liliane MAUGER ; Alexis LEROUX ; Yu DONG ; Guillaume SERIS ; Anne BENARD ; Ludovic HANIVEL ; Virgine BOTTAIS ; Stéphanie HOTKA ;

Absents excusés :

- Philippe GUERIN ayant donné pouvoir à Chantal JARNIOU
- Claude GOUPIL ayant donné pouvoir à Liliane MAUGER
- Arnaud TERRIER ayant donné pouvoir à Catherine DESMARAIS
- Mickaël VIGREUX ayant donné pouvoir à Jean-Luc JOSSE
- David PERRAULT ayant donné pouvoir à Guillaume SERIS
- David LABORDE ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS

Secrétaires de séance : Virginie BOTTAIS & Patricia HAUCHARD

Membres en exercice : 29 – Présents : 23. – Pouvoirs : 6. – Voix délibératives : 29

2026-87

MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS – POLICE MUNICIPALE

Vu le Code général de la fonction publique et plus particulièrement son article L. 313-1 prévoyant que les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Vu la délibération n°2003-93 du 18 décembre 2003, créant un emploi permanent à temps complet au grade de chef de police municipale,

Considérant qu'un agent assurant ses fonctions au sein du service de Police municipale fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2027 et, afin que cet emploi soit pourvu, il convient de l'ouvrir à tous les grades du cadre d'emploi des agents de police municipale et de supprimer l'emploi ouvert au grade de chef de police municipale (en voie d'extinction),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Le Maire, Alain QUIBEL ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **CREE** au 1^{er} janvier 2027, un emploi permanent, à temps complet, ouvert aux grades de brigadier-chef principal et de gardien-brigadier.
- **SUPPRIME** au 1^{er} janvier 2027, un emploi permanent, à temps complet, au grade de chef de police municipale.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :

Les secrétaires de séance,

Virginie BOTTAIS

Patricia HAUCHARD

Monsieur le Maire

Alain GUBEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20260923-2026-87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026